

POLITIQUE DE VALIDATION DU CAS (CRÉATIVITÉ, ACTIVITÉ, SERVICE) DE LA LSQ

INFORMATIONS SUR LA POLITIQUE

Responsable de la politique	Coordinateur de l'IB
Public concerné	Coordinateur CAS, élèves de l'IB
Dernière mise à jour	2025
Date de la prochaine révision	2027

Révision et modification de la politique

L'École Libanaise du Qatar se réserve le droit de réviser, de modifier ou de mettre à jour cette politique à tout moment afin d'assurer sa conformité avec les besoins de l'école, les réglementations applicables, les exigences d'accréditation et les meilleures pratiques pédagogiques. Toute révision approuvée prend effet à compter de sa date de publication, sauf indication contraire.

1. OBJET

La créativité, l'activité et le service (CAS) constituent une composante obligatoire du Programme du diplôme du Baccalauréat International. Le CAS ne fait pas l'objet d'une notation formelle ; toutefois, sa validation est exigée pour l'obtention du diplôme de l'IB. Le CAS a pour objet de soutenir le développement personnel des élèves par un engagement soutenu et porteur de sens, au-delà de la salle de classe.

2. PRINCIPES DIRECTEURS

À la LSQ, le CAS est conçu comme un parcours de développement plutôt que comme une liste d'heures à cocher. La validation repose sur la qualité, la continuité et l'authenticité de l'engagement de l'élève dans la durée.

Les élèves sont censés participer à un éventail d'expériences porteuses de sens, réaliser au moins un projet CAS, réfléchir sur leurs apprentissages et conserver des preuves dans un portfolio CAS tenu à jour.

3. PRINCIPE DE VALIDATION DU CAS

La validation du CAS à LSQ ne repose pas sur l'accumulation d'un nombre d'heures requis. Bien que les heures puissent être suivies en interne à des fins d'organisation, la validation est déterminée par un engagement régulier dans la durée, la participation à un éventail d'expériences, la réalisation d'au moins 25 expériences CAS et d'un projet CAS, les preuves consignées dans le portfolio et l'atteinte des sept objectifs d'apprentissage du CAS.

4. CONDITIONS DE VALIDATION DU CAS

Pour que la validation du CAS à la LSQ soit reconnue, l'élève doit :

- s'engager régulièrement dans le CAS pendant au moins 18 mois au cours du Programme du diplôme, avec au moins 25 expériences CAS ;
- participer à un éventail d'expériences CAS tout au long du programme ;
- réaliser au moins un projet CAS ;
- tenir un portfolio CAS à jour ;
- fournir des preuves d'engagement, d'apprentissage, de progrès et de réflexion ; et démontrer les sept objectifs d'apprentissage du CAS sur l'ensemble du programme CAS.

5. LES EXPERIENCES CAS ET LE PROJET CAS

Une expérience CAS peut être un événement ponctuel ou une série prolongée d'activités liées, relevant d'une ou de plusieurs des trois composantes du CAS : créativité, activité et service.

Chaque élève doit également réaliser au moins un projet CAS. Le projet doit comporter un engagement soutenu, une planification, un examen, une réflexion et des résultats porteurs de sens. La collaboration est encouragée lorsqu'elle est pertinente.

6. EXIGENCES RELATIVES AU PORTFOLIO CAS

Chaque élève doit tenir un portfolio CAS, principal registre de son parcours CAS. Le portfolio doit comprendre des descriptions des expériences et des projets, une planification le cas échéant, des preuves de participation et des réflexions qui témoignent d'apprentissages, de défis relevés, de progrès et d'impact.

7. CALENDRIER DES EXPERIENCES ET DU PROJET CAS

LSQ exige des élèves qu'ils réalisent au moins 25 expériences CAS sur les 18 mois du programme CAS. Pour favoriser une progression régulière, les élèves sont censés atteindre chaque trimestre les objectifs de dépôt minimaux suivants :

Année	Trimestre	Exigence minimale
Année 1	Trimestre 1	Déposer au moins 8 expériences CAS.
Année 1	Trimestre 2	Déposer au moins 8 expériences CAS et la proposition de projet CAS.
Année 1	Trimestre 3	Déposer au moins 4 expériences CAS et entamer la réalisation du projet CAS. Le projet n'a pas à être achevé au cours du trimestre 3 et peut se poursuivre en année 2.
Année 2	Sur l'année	Déposer au moins 5 expériences CAS et achever le projet CAS.

8. SUIVI ET BILAN

Pour favoriser une progression régulière et l'authenticité, LSQ assure le suivi du CAS au moyen de points d'étape structurés : un entretien initial, au moins un bilan d'avancement et un entretien final avant que la validation ne soit confirmée.

Les élèves sont censés mettre à jour leur portfolio régulièrement, plutôt que de téléverser les preuves uniquement à la fin du programme.

9. RÔLES ET RESPONSABILITÉS

Élèves

- s'engager régulièrement dans le CAS ;
- choisir des expériences porteuses de sens et appropriées ;
- réaliser au moins un projet CAS ;
- tenir un portfolio honnête et à jour ;
- réfléchir avec discernement sur les apprentissages, les défis et les progrès ; et
- assister aux réunions CAS requises et donner suite aux retours.

Coordinateur CAS / Conseiller CAS

- guider les élèves dans la compréhension des attentes du CAS ;
- suivre la progression dans la durée ;
- examiner les portfolios, les réflexions et les preuves ;
- mener les entretiens et les points d'étape ; et
- confirmer si les élèves ont satisfait aux conditions de validation.

École

- mettre en place des structures et un emploi du temps permettant un engagement régulier dans le CAS pendant au moins 18 mois ;
- veiller à ce que les élèves et les parents comprennent les attentes du CAS ; et maintenir des procédures favorisant l'authenticité, la régularité et la réussite des élèves.

10. CRITÈRES DE VALIDATION

Un élève est enregistré comme ayant validé le CAS à la LSQ lorsque le coordinateur CAS confirme qu'il a satisfait aux éléments requis : participation, réalisation du projet, qualité du portfolio et démonstration des sept objectifs d'apprentissage du CAS.

11. CAS NON VALIDÉ

Le CAS peut être considéré comme non validé si l'élève présente de longues périodes d'inactivité, ne réalise pas le projet CAS requis, ne tient pas un portfolio crédible, ou ne peut pas fournir de preuves suffisantes des objectifs d'apprentissage.

Le CAS étant une composante obligatoire du Programme du diplôme, un CAS non validé compromet l'admissibilité au diplôme.

12. BASE DE REFERENCE (SOURCES OFFICIELLES DE L'IB)

La présente politique a été élaborée en cohérence avec les orientations officielles actuelles de l'IB relatives au CAS et les normes des programmes.

Créativité, activité, service (IBO)

Orientations sur le projet CAS (IBO)

Normes de mise en œuvre des programmes et applications concrètes (IBO, PDF)